



ARRÊTÉ DE POLICE DE CIRCULATION
Interdiction de stationnement
Devant la chapelle et les
26 et 28 Rue Delphin CHAVATTE

Du lundi 21 septembre 2026 au 22 septembre
2026

Arrivée Ducasse d'automne

Monsieur VERDRON Laurent,
5ème Adjoint au Maire de la commune de LAVENTIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route notamment l'article R411-25 ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (Livre I-huitième partie : signalisation temporaire – approuvé par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 modifié) ;

Vu l'arrêté municipal 2026-079 attribuant la fonction de délégation à Monsieur VERDRON Laurent, 5ème Adjoint pour la signature de l'ensemble des actes relatifs à la police de la voirie ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de permettre l'installation de la ducasse d'automne ;

Vu les lieux ;

ARRÊTONS

Article 1 :

Le stationnement de tous les véhicules est interdit devant la chapelle et les numéros 26 et 28, rue Delphin CHAVATTE du lundi 21 septembre 2026 au 22 septembre 2026 ;

Article 2 :

Les présentes dispositions seront matérialisées par l'installation de barrières et de panneaux réglementaires avec affichage du présent arrêté par le service technique municipal ;

Article 3 :

Conformément à la réglementation en vigueur, le présent arrêté est publié sur site internet officiel de la commune ;

Article 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication ;

Article 5 :

Madame le Maire de la Ville de Laventie et La Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié.

Fait en Mairie de Laventie,

Le 15 septembre 2026.

Pour la Maire et par délégation,

Le 5ème adjoint, Monsieur Laurent VERDRON



Acte publié le 17 septembre 2026,

Par Madame le Maire,

Madame Nathalie Debaisieux